RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

METEO FRANCE
À VOS CÔTÉS, DANS UN CLIMAT QUI CHANGE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Certification des comptes de Météo-France pour les années 2027 à 2032

Marché n° 2601F0236-237

Agence comptable de Météo-France
73 avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé cedex
www.meteofrance.com
Météo-France, établissement public administratif
Sous la tutelle du ministère chargé des transports.
Certifié ISO 9001 par Bureau Veritas Certification

1. PREAMBULE.....4

1.1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES 4
1.2. CONTEXTE 4
1.3. CONTENU 4

2. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....5

2.1. METEO-FRANCE 5
2.1.1 Organes dirigeants.....5
2.1.1.1 L'actionnaire.....5
2.1.1.2 Le Conseil d'Administration.....5
Le Conseil d'Administration se compose de 9 membres représentants l'État :.....5
défense (1), agriculture (1), budget (1), environnement (1), recherche (1), intérieur (1), affaires maritimes (1), Aviation civile (1) et Météo-France (1).....5
2.1.1.3. La Direction Générale.....6
2.1.1.4. Les missions.....6
2.1.1.5. Les ressources.....6
2.1.2. Les ressources humaines.....7
2.1.2.1. Les effectifs.....7
2.1.2.2. Les régimes de salaires.....7
2.1.3. L'activité et l'organisation.....7
2.1.3.1 L'activité.....7
2.1.3.1.1 L'observation et la prévision météorologiques :.....7
2.1.3.1.2 La recherche dans le domaine météorologique :.....8
2.1.3.4 L'organisation territoriale.....9
2.1.4.1. Les produits de fonctionnement.....9
2.1.4.2. Les produits d'investissement.....10
En 2025, les financements rattachés à des actifs ont augmenté de 9 023 K€.....10
2.1.4.3. Les charges de fonctionnement.....10
2.1.4.4. La capacité d'autofinancement et le fonds de roulement.....10
2.2. LES FILIALES DU GROUPE 10
2.2.1 Météo-France International.....10
2.2.2 Météorage.....11
2.2.3 Predict.....11
2.2.4 Mercator Océan.....11

3. ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE.....11

UNE ORGANISATION DÉCONCENTRÉE 11
L'AGENT COMPTABLE 12
LA COMPTABILITÉ 12
LA FISCALITÉ 12
LES SYSTÈMES D'INFORMATION 13
Le contexte.....13
La dématérialisation comptable.....13
QUALITÉ 13

1. PREAMBULE

1.1. Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges porte sur l'ensemble des prestations légales de commissariat aux comptes afférentes à la certification des comptes de Météo-France, et des comptes consolidés de Météo-France et de ses filiales commerciales.
Il est précisé que Météo-France est un établissement public national à caractère administratif (E.P.A), créé par le décret modifié n° 93-861 du 18 juin 1993 ; il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
L'Etablissement applique les règles financières relatives aux E.P.A de l'État, définies par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Il est doté d'un comptable public.

1.2. Contexte

La présente consultation a pour objet de procéder à la nomination de deux commissaires aux comptes, et deux suppléants pour les exercices comptables 2027 à 2032 (inclus), en conformité avec l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 modifiée relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.
Ce texte fait obligation aux établissements publics de l'Etat, qu'ils soient ou non soumis aux règles de la comptabilité publique, de nommer au moins deux commissaires aux comptes et, lorsque les conditions définies au deuxième alinéa du I de l'article L 821-40 du code de commerce sont réunies, deux suppléants lorsqu'ils établissent des comptes consolidés en application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises.

1.3. Contenu

Le présent appel d'offres comprend deux lots techniques distincts et identiques, qui seront attribués sous forme de marchés séparés.

Lot 1 : Certification légale des comptes individuels et consolidés 1
Désignation d'un commissaire aux comptes et de son suppléant (Titulaire 1).

Lot 2 : Certification légale des comptes individuels et consolidés 2
Désignation d'un commissaire aux comptes et de son suppléant (Titulaire 2).

Le candidat précisera pour quel lot il soumissionne étant observé qu'il peut soumissionner pour les deux. Il est précisé que compte tenu des règles qui régissent la profession, un candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Les deux commissaires aux comptes qui seront nommés, devront appartenir à des structures professionnelles distinctes (pas de dirigeants communs, pas de liens capitalistiques ou financiers, pas de réseau commun) conformément au code de déontologie.

Le mandat est relatif aux diligences requises dans le cadre de l'exercice de la mission légale de commissariat aux comptes qui recouvre la certification des comptes annuels de Météo-France et des comptes consolidés. Les travaux incluent notamment la rédaction des rapports prévus par les textes législatifs et réglementaires, toutes les diligences en lien direct avec la certification des comptes annuels, la coordination de la revue des comptes des filiales inscrites dans le périmètre de consolidation.

Les deux co-commissaires aux comptes constituent l'organe collégial de certification des comptes de Météo-France et de ses comptes consolidés. L'exercice de cette responsabilité conjointe implique un partage des travaux de contrôle et une revue réciproque des audits réalisés, conformément aux dispositions des normes CNCC.
Le volume des travaux se répartit équitablement entre chacun des commissaires aux comptes.
Le montant perçu par chacun reflète le nombre d'heures et le niveau d'intervention des équipes de chaque cabinet.
La responsabilité de la certification demeure conjointe.

2. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe Météo-France se compose de :

- Météo-France, entité consolidante ;
- Météorage ;
- MFI ;
- Prédict ;
- Mercator.

- **Voir sur le site https://meteofrance.fr/etablissement**

Il convient de mentionner également la participation de Météo-France à la société d'économie mixte (SEM) la Cité de l'espace et à la SAS CERFACS. Celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

2.1. METEO-FRANCE

2.1.1 Organes dirigeants

2.1.1.1 L'actionnaire

L'Etat est l'unique actionnaire de Météo-France et son apport en capitaux propres figure au bilan sous l'appellation de « dotation ».

2.1.1.2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de 9 membres **représentants l'État :**

défense (1), agriculture (1), budget (1), environnement (1), recherche (1), intérieur (1), affaires maritimes (1), Aviation civile (1) et Météo-France (1).

4 personnalités qualifiées,

6 représentants élus du personnel.

Le Conseil d'Administration siège au moins 3 fois par an. Ses attributions sont fixées par le décret institutif : ainsi, en matière financière, il est compétent

- pour arrêter les budgets (budget initial, budgets rectificatifs), le compte financier annuel, l'affectation du résultat, les règles d'amortissement, la politique de tarification des produits et prestations de services ;

- pour les acquisitions, aliénations et échanges, baux, locations, constructions et grosses réparations d'immeubles ;
- pour l'acceptation des dons et legs ;
- pour autoriser les actions en justice et les transactions ;
- pour les emprunts ;
- pour les prises de participations financières, extensions ou cessions.

Le budget est soumis à l'approbation des ministres de tutelle dans les conditions fixées par l'article 176 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

2.1.1.3. La Direction Générale

La Présidente-Directrice générale est nommée pour quatre ans par décret en Conseil des ministres.

Elle est l'ordonnateur principal de l'Etablissement, au sens du décret n° 2012-1246 précité : émission des ordres de dépenses et de recettes, transmis à l'agent comptable.

Elle est chargée de l'exécution des délibérations du conseil d'administration dans toutes les matières qui sont de la compétence de cette assemblée.

2.1.1.4. Les missions

Météo-France est chargé :

-de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux en assurant la gestion et la maintenance du réseau d'observation météorologique ;

- d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes ;

- d'alerter le cas échéant le grand public comme les autorités et les services en charge de la sécurité civile en cas de phénomènes météorologiques dangereux voire extrêmes ;

- de conserver la mémoire du climat et d'étudier ses évolutions ;

- de conduire des travaux de recherche et de développement dans son domaine de compétence ;

- de représenter la France au sein de l'Organisation météorologique mondiale et de toute organisation internationale ou européenne ayant vocation à s'occuper de la météorologie ;

Météo-France intervient ainsi en faveur des services de l'Etat en charge de la sécurité civile, des transports, de la prévention des risques naturels, de la défense nationale et de la sécurité nucléaire.

Météo-France est par ailleurs l'opérateur en charge des services météorologiques à l'aéronautique civile et exerce une activité commerciale auprès des professionnels et du grand public.

Le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié fixe les Missions et l'organisation de Météo-France :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000544509

2.1.1.5. Les ressources

Les principales ressources de Météo-France proviennent :

- d'une subvention pour charges de service public de l'Etat (46,8 %),
- de la contribution de la France (reversée) à l'organisation internationale Eumetsat (13,9 %),
- de la part météorologique versée par la direction générale de l'aviation civile des redevances de navigation aérienne (21,7 %),
- d'autres produits directs d'activité(8,2 %).

A l'instar de nombre d'établissements publics, Météo France est engagé dans un contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'Etat pour la période actuelle 2022-2026.

2.1.2. Les ressources humaines

2.1.2.1. Les effectifs

L'effectif de Météo-France au 31/12/2025 se composait de 2721 personnes, selon la répartition suivante :
- 2189 fonctionnaires,
- 392 contractuels
- 62 ouvriers

2.1.2.2. Les régimes de salaires

Le personnel a dans une large majorité le statut de fonctionnaire.

2.1.3. L'activité et l'organisation

2.1.3.1 L'activité

Le site de Météo-France détaille l'essentiel de son activité : https://meteofrance.fr/etablissement

2.1.3.1.1 L'observation et la prévision météorologiques :

Mission principale de l'établissement public Météo-France, elle nécessite de mobiliser l'ensemble des moyens et des compétences de l'établissement. Elle peut se décomposer en différentes activités décrites ci-après dans l'ordre correspondant à leur intervention dans le processus de production météorologique.

• **L'observation** vise à surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, en gérant et maintenant le réseau d'observation météorologique national.

Cette activité comprend la définition, l'acquisition, la mise en place et la maintenance des outils dédiés à l'observation (radars, lidars, stations sol, radiosondages, capteurs foudre), ainsi que la mise en œuvre de l'ensemble de ces outils et leur exploitation opérationnelle.

En complément de ces moyens propres à l'établissement, sont utilisées les données des autres services météorologiques, dans le cadre de la coopération existant entre ceux-ci au sein de l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) dépendant de l'ONU.

Sont également utilisées les données issues des satellites de météorologie, notamment ceux de l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT).

• **La prévision** des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux et si nécessaire **l'alerte des autorités en charge de la sécurité** (sécurité civile, transports, prévention des risques naturels majeurs, défense nationale, sécurité nucléaire) **et du grand public** sur les risques éventuels liés à la situation météorologique.

Cette activité comprend l'ensemble des travaux de modélisation de l'atmosphère et de ses évolutions ainsi que l'exploitation des modèles, le travail des prévisionnistes et l'acquisition et la mise en place des outils nécessaires à l'ensemble de cette activité.

Elle repose sur un système de calcul intensif composé de deux supercalculateurs dont la capacité est parmi les plus importantes au niveau national et sur la compétence et l'expertise des agents chargés d'interpréter les données issues des modèles.

• **La diffusion des informations produites** qui revêt de multiples formes : diffusion satellite, l'internet, transmissions spécialisées…

• **La conservation de la mémoire du climat** et l'analyse de ses évolutions. Cette activité comprend la conservation des données climatologiques, la structuration de base de données permettant la mise à disposition de celles-ci et enfin l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues.

• La formation des personnels civils et militaires spécialistes en météorologie.

Cette activité comprend la définition, la réalisation et le contrôle de la formation des personnels civils et militaires spécialistes en météorologie ainsi que leur perfectionnement.

• Les fonctions de direction et soutien.

Outre les fonctions classiques de direction et de gestion administrative et financière des différentes activités citées ci-avant, cette action comprend la représentation de la France dans les instances internationales et européennes traitant de météorologie et la coopération technique et institutionnelle dans ce secteur.

2.1.3.1.2 La recherche dans le domaine météorologique :

Ce domaine comprend toutes les activités de Météo-France destinées à l'amélioration de l'observation, de la connaissance et de la modélisation de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux naturels, les activités humaines et le climat.

Les travaux de recherche de Météo-France sont principalement réalisés au sein du Centre national de recherche météorologique, qui comprend plusieurs unités.

Les axes de recherche prioritaires sont les suivants :

- la prévision numérique; il s'agit du domaine ayant le lien le plus direct avec les activités opérationnelles du programme ; son développement est mené en étroite collaboration avec le Centre européen de prévision météorologique à moyen terme (CEPMMT) et le Consortium international ALADIN qui réunit 16 partenaires, notamment d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord.

- la météorologie de moyenne échelle, qui vise à préparer les méthodes de prévision à très fine échelle qui pourront être affinées dans le futur avec l'évolution de la puissance de calcul ; les travaux portent principalement sur la compréhension et la modélisation de la physique et de la dynamique de l'atmosphère, en particulier le cycle de l'eau, en collaboration étroite avec notamment l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) du Centre national de recherche scientifique (CNRS) ;

- la météorologie de grande échelle et les recherches sur le climat, dont le caractère prioritaire a été renforcé par la prise de conscience des conséquences du réchauffement climatique ; c'est dans ce cadre qu'est réalisée une part importante de la contribution française aux travaux de l'IPCC (International Panel on Climate Change) avec les simulations des évolutions récentes et futures du climat et le développement d'outils de prévision saisonnière à interannuelle au moyen de modèles couplés océan-atmosphère ;

- la météorologie expérimentale et instrumentale (avion de recherche, bouées…) ainsi que le traitement des données associées ;

- les domaines émergents : qualité de l'air (pollutions), hydrologie (prévision des crues) et océanographie.

Ces actions sont réalisées en partenariat avec plusieurs organismes intéressés par ces domaines de recherche comme le CNRS (notamment l'INSU), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et le Centre national d'études

spatiales (CNES), ainsi que dans le cadre des programmes du ministère de la recherche et du programme cadre de recherche et développement (PCRD) de l'Union européenne. Météo-France met par ailleurs à la disposition d'une large communauté d'utilisateurs scientifiques ses outils de modélisation, ses moyens de calcul, ses moyens d'observation, en particulier ses avions de recherche et les résultats de simulation numérique.

2.1.3.4 L'organisation territoriale

Les services de Météo-France, sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-mer. Ils sont organisés de la manière suivante :

- **les services de la direction générale** située à Saint-Mandé (dont le département des services régionaux, la Direction des relations institutionnelles et du grand public, la Direction de la stratégie, la Direction de la communication et le Secrétariat général comprenant la Direction des ressources humaines, la Direction Financière, la direction des achats publics et la Direction de la Logistique et du Patrimoine.

- **7 directions centrales situées à Toulouse** dont :
 - la Direction des Opérations pour la Prévision (DIROP)
 - la Direction, des Services Météorologiques (DSM)
 - la Direction de la Climatologie et des Services Climatiques (DCSC)
 - la Direction des Systèmes d'Information (DSI)
 - la Direction des Systèmes d'Observation (DSO)
 - la Direction Centrale des activités Commerciales (D2C) (située principalement à Saint-Mandé) ;
 - La Direction de l'Enseignement et de la Recherche (DESR) comprenant l'Ecole Nationale de la Météorologie (ENM) et le Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM), situés à Toulouse

- **11 directions interrégionales dont 7 en métropole** (Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux et Rennes), et **4 Outre-mer** (Antilles-Guyane, La Réunion, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie). Les centres météorologiques interrégionaux (CMIR) de métropole constituent les sièges des directions interrégionales.

2.1.4. Les principaux chiffres de Météo-France (2025)

2.1.4.1. Les produits de fonctionnement

Au total, les produits de fonctionnement se sont élevés en 2025 à 412 469 K€. Ils se sont répartis de la manière suivante :
Subventions et produits assimilés :

- subventions pour charges de service public : 193 691 K€ ;
- subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques : 76 167 K€.

Produits directs d'activité :

- Autres produits de gestion : 93 908 K€ ;

- Ventes de biens ou prestations de service : 34 009 K€.

Autres produits :

- Reprises du financement rattaché à un actif : 11 788 K€ ;
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 2 903 K€.

2.1.4.2. Les produits d'investissement

En 2025, les financements rattachés à des actifs ont augmenté de 9 023 K€

2.1.4.3. Les charges de fonctionnement

Sur un total de 411 896 K€ en 2025, les charges de fonctionnement comprennent :
- les charges de personnel : 236 637 K€ ;
- achats et services externes (hors Eumetsat) : 63 003 K€ ;
- la contribution à Eumetsat : 60 432 K€ ;
- les amortissements et provisions : 31 573 K€ ;
- Autres charges de fonctionnement : 20 251 K€.

2.1.4.4. La capacité d'autofinancement et le fonds de roulement

En 2025, Météo-France a dégagé une capacité d'autofinancement de 18 650 K€.
Le Fonds de roulement s'élève à 43 377 K€M€

2.2. Les filiales du groupe

Météo-France a quatre filiales :

- Météo-France International (MFI)
- Météorage
- Prédict
- Mercator

2.2.1 Météo-France International

Météo-France International développe des activités d'ingénierie au service de la construction ou de la rénovation de services météorologiques de par le monde. Météo-France détient 100% du capital.

Chiffres clés :
SAS au capital de 388 K€
Date de création : 31 mai 2002
Quote-part capital Météo-France : 100 %
Chiffre d'affaires : 23 722 K€ en 2025

2.2.2 Météorage

Filiale commune de Météo-France et de l'industriel finlandais Vaïsala qui détient 35 % du capital, Météorage fournit des produits et services pour la prévention du risque foudre.

Chiffres clés :

SAS au capital de 230 K€

Date de création : 21 juin 2001

Quote-part Météo-France : 65 %

Chiffre d'affaires : 5 687 K€ en 2025

2.2.3 Predict

Predict-services apporte une assistance aux communes pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde en lien avec les risques d'inondations. Météo-France, BRL et Infoterra détiennent chacun 1/3 du capital de la société.

.

Chiffres clés :

SAS au capital de 300K €

Date de création : décembre 2006

Quote-part Météo-France : 33,33 %

Chiffre d'affaires : 8 345 K€ en 2025

2.2.4 Mercator Océan

Mercator Océan décrit, analyse et prévoit l'océan. Depuis janvier 2001, Mercator Océan développe, met en œuvre et maintient en condition opérationnelle le « SYSTEME MERCATOR » d'analyse et de prévision océanique.
S'agissant d'une société civile, Mercator Océan a retenu le principe de la transparence fiscale et de l'imposition de ses bénéfices dans les comptes de ses associés dont Météo France.

Chiffres clés :

SC au capital de 2 000 K €

Date de création de la SC : 1er septembre 2010

Quote-part Météo-France 24 %

Chiffre d'affaires : 40 904 K€

3. ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Une organisation déconcentrée

L'organisation financière et comptable de Météo-France comprend :

- un ordonnateur principal et des ordonnateurs principaux délégués,

- 3 ordonnateurs secondaires,
- un agent comptable principal,
- 3 agents comptables secondaires.

Les ordonnateurs principaux délégués sont en charge soit de direction métier ou de direction de support notamment sur le site de Toulouse (par exemple, Direction des Services de l'Observation, Direction des Services Informatiques, Direction des Opérations pour la Prévision,…) ou sur Saint Mandé (Direction générale, Direction centrale des activités commerciales, Direction de la Logistique et de Patrimoine…).
Les opérations des ordonnateurs principaux délégués sont exécutées par trois centres de services partagés, l'un en dépenses, l'autre pour les frais de déplacement et le troisième pour les recettes. Les agents des CSP sont accrédités auprès des agents comptables principal ou secondaires concernés.

Sont ordonnateurs secondaires le Directeur interrégional en Antilles-Guyane (le Directeur interrégional Antilles-Guyane (DIRAG), le Directeur interrégional en Polynésie française (DIRPF), le Directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie (DIRNC).
Leurs opérations sont assignées sur la caisse des agents comptables secondaires correspondants, sauf pour la DIRAG qui est assignée sur la caisse de l'Agent comptable principal.

L'Agent comptable

Météo-France est doté d'un comptable public, dénommé «agent comptable principal».
3 agents comptables secondaires (ACS) lui sont rattachés : ACS de la Météopole de Toulouse, ACS de la Direction interrégionale en Polynésie française, ACS de la Direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie.

La comptabilité

La comptabilité générale de l'organisme est tenue par les agents comptables conformément aux règles fixées par l'arrêté prévu à l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'exercice comptable correspond à l'année civile. Seuls les comptes annuels font l'objet de documents de synthèse présentés au conseil d'administration et aux autorités de tutelle. Cependant, compte tenu de l'application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des délais de production du compte financier, l'établissement procède à une pré-clôture des comptes au 31 octobre N.

Le compte financier de l'établissement est unique et agrège l'ensemble des opérations passées par les comptables principal et secondaires. Il est présenté au conseil d'administration dans les formes et conditions prévues par l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
La comptabilité est tenue selon les dispositions définies par le recueil des normes comptables des établissements publics publié par l'arrêté ministériel du 1er juillet 2015 modifié portant adoption desdites normes et l'Instruction comptable commune publiée au BOFIP-GCP chaque année (actuelle en vigueur : instruction du 18 décembre 2025 publiée au BOFiP-GCP-250026 du 18/12/2025).

La fiscalité

Météo-France est assujettie partielle à la TVA (opérations économiques effectuées dans un environnement concurrentiel).
Météo-France est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les systèmes d'information

Le contexte

Météo-France dispose

- D'un logiciel budgétaire et comptable intégré (PEP Premium) commun à l'ensemble des services. . Les logiciels interfacés à PEP sont IMMOSNET (inventaire physique et comptable des immobilisations), GFD (frais de mission) et REGIE NET (régies d'avances et de recettes) ;
- D'un logiciel dédié à la fonction commerciale (CRM) interfacé à PEP ;
- D'un module de comptabilité analytique qui permet à partir de données issues du logiciel budgétaire et comptable retracées dans le compte financier, de connaître les coûts des trois grands secteurs d'activité de l'établissement :
 - Le secteur institutionnel (activités régaliennes) ;
 - Le secteur aéronautique (selon la logique de remboursement des coûts par la part météorologique des redevances aériennes) ;
 - Le secteur commercial.

La paie des agents techniques, des administratifs de métropole, Antilles-Guyane et Réunion est préparée par la DRH et liquidée « à façon » par la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines. Le réseau des directions locales des finances publiques n'est pas utilisé en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

La dématérialisation comptable

A l'exception des pièces justificatives de la paye à façon, l'ensemble des objets comptables (demandes de paiement, titres de recettes, demandes de comptabilisation, …) et leurs pièces justificatives est intégralement dématérialisé et disponible dans l'application de gestion financière.

Qualité

Météo-France est certifié depuis 2006 ISO 9001-2015 pour le management de ses activités.
https://meteofrance.fr/etablissement/nos-certifications-et-accreditations
certificat signé le 03/02/2024 par le directeur général de l'AFNOR Certification Julien Nizri et valable jusqu'au 02/02/2027.
